

Réunion téléphonique du 4 décembre 2018

P.V. n° 4

Président : M. GAUVIN.

Présents : Mme. BERTON - M. CORNIER.

Assistent : Mme. JUGE - M. MOUTHAUD (service Compétitions LFNA).

CHAMPIONNATS

U14-U17 FEMININES A 11 – PHASE 2

Match n° 21077449 . Poule B . Niveau 1 . Trélissac F.C. / C.O. La Couronne du 01/12/2018

Courriel du C.O. La Couronne du 30/11/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.O. La Couronne.**

Amende de 46 euros pour forfait au C.O. La Couronne (1^{er} forfait).

Match n° 21077524 . Poule G . Niveau 2 . Pau F.C. / a ; s ; Le Haillan . F.C. de St-Médard en Jalles du 01/12/2018

Courriel de l'A.S. Le Haillan du 30/11/2018 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. Le Haillan – F.C. de St-Médard en Jalles.**

Amende de 46 euros pour forfait à l'A.S. Le Haillan (1^{er} forfait).

RAPPEL

Compte-tenu du report par la LFNA de la **journée 2** prévue le samedi 17/11/2018 (en raison des blocages routiers), la commission a décidé de fixer cette journée au **samedi 15/12/2018.**

Vous trouverez, ci-après, les **modalités d'accessions et de rétrogradations de la deuxième phase vers la troisième phase pour le championnat U14-U17 Féminin à 11 LFNA :**

Niveau 1 : 3 poules de 6 : 18 équipes.

Le dernier de chaque poule rétrogradera en Niveau 2 : **3 rétrogradations.**

Niveau 2 : 4 poules de 6 + 1 poule de 5 : 29 équipes.

Le premier de chaque poule + les 4 meilleurs deuxièmes de l'ensemble des poules accéderont en Niveau 1 : **9 accessions.**

La **structure de la troisième phase** sera donc :

Niveau 1 : 3 poules de 8 : **24** équipes.

Niveau 2 : 2 poules de 8 + 1 poule de 7 : **23** équipes + d'éventuelles nouvelles équipes.

Possibilité de faire des poules de 4 avec matches aller et retour.

Pour la troisième phase, les clubs auront la possibilité d'engager de nouvelles équipes **jusqu'au 6 janvier 2019 dernier délai.**

La CDA du District du club recevant désignera l'arbitre central en deuxième phase (Niveau 1 uniquement).

Pour le Niveau 2, les arbitres seront fournis par les clubs.

Des feuilles de matches de format papier ont été envoyées aux clubs pour cette deuxième phase. Merci de noter que les nouvelles équipes engagées pour la troisième phase seront automatiquement intégrées au Niveau 2.

Vous voudrez bien vous référer aux Règlements Généraux du foot à 11 et du basic spécifique Féminin joint.

Le Président

Francis Gauvin

Le Secrétaire de séance

Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 05/12/2018 par Le Secrétaire Général, Luc RABAT.